

GREATSTAR EMBET TILIA

- CONTRAT DE SAILLIE - IART 2023

PFS - 1m23S
a
i
s
o
n
d
e
m
o
n
t
e
2
0
2
3

MARION MERIC

LIEU DIT : CHEVALIER

58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY

TEL : 06.23.45.34.05

EMAIL : MARIONMERIC@GMAIL.COM**ACHETEUR**Dénom : Nom : Adresse : CP Ville : Tel : Email : **JUMENT**Nom : N° sire : Pleine OUI NON Date du terme Conditions de vente 2023 en IART :

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Une première fraction de 230€ HT (soit 241,50€ TTC) payable à la réservation.

Une deuxième fraction poulain vivant de 250€ HT (soit 262,5€ TTC) à la naissance du produit viable.
En cas de poulain mort né ou non viable à la naissance la première fraction ne sera pas reportable ni remboursée.

Transport de la semence :

Le contrat comprend 2 envois de semence réfrigérée. Les envois supplémentaires seront facturés :
40€HT(48€TTC) par envoi.

Envoi de la semence à destination du centre de mise en place :

Nom: Adresse :

Commune et CP : Tél :

Mail :

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque du solde de la saillie. L'éleveur s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

La réservation est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement

Fait en double exemplaire à :

Le :

Signature du Vendeur :

Signature de l'acheteur avec la mention lu et approuvé